

FORMATION QUALIFIANTE

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : ÉVALUER, PRÉVENIR, PILOTER

**Durée**

21 heures

**Modalités**

présentiel

**Prix**

1365 €

**Effectif**

min: 6

max: 15

► Objectifs

- Comprendre le cadre réglementaire de la santé et de la sécurité au travail et les responsabilités de l'employeur.
- Identifier, évaluer et hiérarchiser les risques professionnels au sein d'une organisation.
- Construire et exploiter le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
- Déployer une démarche de prévention adaptée en mobilisant les acteurs internes et externes.
- Analyser un accident du travail ou une situation à risque et en tirer des actions correctives durables.
- Connaître les exigences de la norme ISO 45001 et les principes d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail (SMSST).

► Public concerné

Salariés, managers, futurs responsables QSE/HSE, membres de CSSCT, toute personne amenée à animer ou structurer la prévention des risques professionnels.

► Compétences visées

- Évaluer les risques professionnels et formaliser le DUERP.
- Construire un plan de prévention hiérarchisé.
- Conduire une analyse d'accident du travail (méthode de l'arbre des causes).
- Mobiliser les acteurs de la prévention (CSSCT, médecine du travail, CARSAT).
- Situer la démarche de prévention dans le cadre d'un système de management ISO 45001 (cycle PDCA, leadership, amélioration continue).

► Programme

La santé et la sécurité au travail sont devenues un enjeu central de performance et de responsabilité pour toute organisation. Ce certificat permet d'acquérir les repères réglementaires et méthodologiques nécessaires pour évaluer les risques professionnels, déployer une démarche de prévention efficace et s'initier au référentiel ISO 45001.

► Modalités d'évaluation

Les acquis sont évalués tout au long de la formation à travers des activités pratiques et une évaluation finale.

► Prérequis

Aucun prérequis spécifique.

► Procédure d'inscription

Contactez le Pôle relations entreprises du SUFCA : entreprises.sufca@unicaen.fr

► Prochaines sessions

9, 10 et 11/03/2027 - 5, 6 et 7/04/2027 - 8, 9 et 10/06/2027

► Reconnaissance qualité

L'article L.6316-4 II du code du travail, reconnaît la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences (Actions de formation / Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience / Bilans de compétences / Actions de formation par apprentissage).

L'université de Caen Normandie figure ainsi sur la liste publique des organismes de formation certifiés QUALIOPI.

Depuis 2016, l'université de Caen Normandie met en œuvre une démarche qualité et d'amélioration continue pour la formation professionnelle. Elle a notamment été certifiée pour l'activité de formation continue de 2019 à 2022 selon la certification de services FCU « La Formation Continue à l'Université » validée par le CNEFOP.